



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 25183

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur la précarité des métiers touristiques. Le tourisme est aujourd'hui, en France, le secteur le plus créatif d'emplois. Cependant, c'est un métier qui n'est plus attractif : 50 000 emplois restent vacants chaque année, plus particulièrement dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie. De plus, la profession connaît un important turn over : 100 000 personnes quittent tous les ans la filière à cause de la précarité statutaire et des faibles rémunérations. Il en résulte une menace pour la position française dans ce secteur à forte concurrence. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de revaloriser les métiers touristiques.

Texte de la réponse

Le secteur du tourisme, qui occupe en France plus d'un million d'actifs et génère un million d'emplois indirects, est cependant confronté à des difficultés de recrutement, particulièrement dans les branches de l'hôtellerie et de la restauration. À la demande du secrétaire d'État au tourisme, conscient de la nécessité de fidéliser les salariés et de leur offrir de véritables carrières assorties de rémunérations plus attractives, le Premier ministre a confié, en novembre 2002, à Mme Arlette Franco une mission parlementaire relative à la formation professionnelle dans les métiers du tourisme. Sur la base du rapport de cette mission, déposé au printemps 2003, le secrétariat d'État au tourisme recherche avec les acteurs concernés les solutions pour améliorer les qualifications et proposer des plans de carrière valorisant ces métiers. En outre, la baisse de la TVA dans la restauration aura pour objectif d'être affectée, pour partie, à une revalorisation des salaires du personnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25183

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7243

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8300